

Commune du VEUREY-VOROIZE PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS PRÉVISIBLES (RÉVISION)

ZONAGE RÉGLEMENTAIRE DU RISQUE (sur fond cadastral)

Légende :

Niveau de contraintes *	Nature du risque **
Zones d'interdictions	I'1, I'1.1 : inondations en pied de versant
Zones de projet possible sous maîtrise collective	I'2, I'2a : marécages
Zones de contraintes faibles	T : crues de torrents et des ruisseaux torrentiels
Zones sans contrainte spécifique	V : ravinements et ruissellements sur versant
	G, g1, g2 : glissements de terrain
	P, p, p0 : chutes de pierres
	F : suffosion (voir encart au 1/25000)

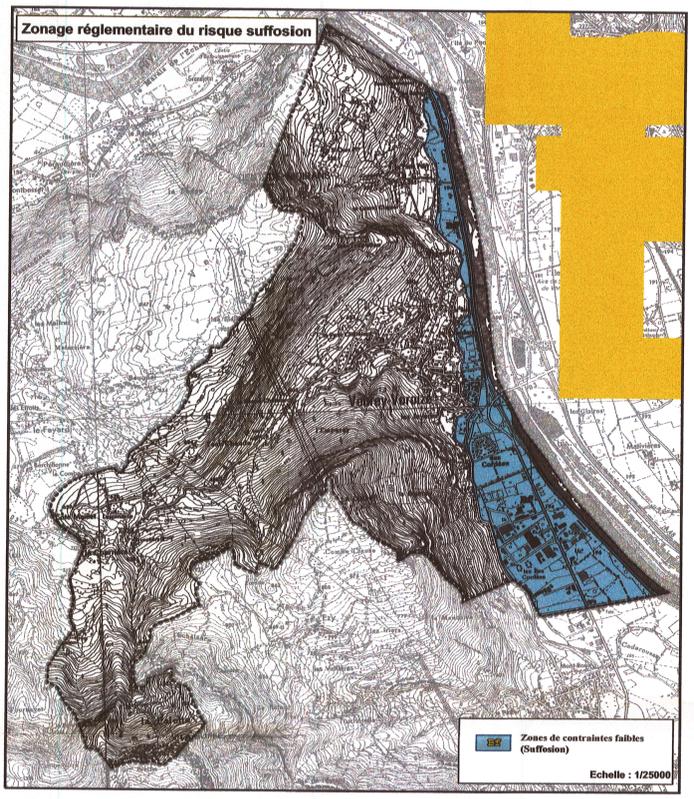
Via, pour être annexé à mon arrêté du 7 SEP. 2007

Pour le Préfet et par délégation
le Secrétaire Général
Gilles BARSACQ

Chaque zone est référencée par deux indices alphabétiques au moins :
* le premier correspond au niveau de contraintes à appliquer.
** le second à la nature du risque (caractère en minuscule pour les zones de faibles contraintes caractère en majuscule pour les autres cas), éventuellement complété par un indice numérique.

----- Limite de zone d'étude

Réalisation : Alp'Géorisques Etabli le : Mars 1999
Edition : Alp'Géorisques Modifié le : Mai 2007 Echelle : 1/5000



Zones majoritairement soumises aux inondations de l'Isère. (voir P.P.R.I.)

*2010/09
Vu avec A. Robert ARH
par de + pr*

*Pilets pour
2010*

